



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 25 octobre 2023
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Suppression du remboursement de 6 % sur les acomptes d'impôts – chiffre
21.329.1 de la comptabilité communale – dès le 01.01.2024

Le Conseil Général d'Hermenches

- Vu le préavis de la Municipalité no. 08 / 2023 concernant la suppression du remboursement de 6 % sur les acomptes d'impôts payés à l'échéance officielle – dès le 01.01.2024
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce point
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

à bulletin secret et à la majorité des membres présents

1. de supprimer le remboursement de 6 % sur les acomptes d'impôts payés à l'échéance officielle

Ainsi délibéré en séance du 25 octobre 2023.

Jean-Luc Danalet
Président

Laetitia Déglon
Secrétaire